



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 22 MAI 2025





Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Mes chers collègues, bonsoir, je vous propose que nous puissions démarrer la séance du Conseil municipal, et nous allons démarrer, comme à l'accoutumée, par l'appel.

LE MAIRE : 29 membres sont présents : Éric **BERDOATI**, Ségolène **de LARMINAT**, Jean-Christophe **PIERSON**, Brigitte **PINAULDT**, Jacques **GRUBER**, Capucine **du SARTEL**, Olivier **BERTHET**, Anne **COVO**, Jean-Claude **TREMINTIN**, Françoise **ASKINAZI**, Nicolas **PORTEIX**, Jean-Christophe **ACHARD**, Mireille **GUEZENEC**, Nathalie **MOUTON-VEILLÉ**, Édith **SAGROUN**, Virginie **RECHAIN**, Diane **MICHOUDET**, Nicolas **PUJOL**, Céline **PEIGNÉ**, Arnaud **BOSSER**, Pauline **GEISMAR**, Christophe **WARTEL**, Annie **POTHIER**, Sacha **GAILLARD**, Pierre **BOSCHE**, Catherine **GREVELINK**, Delphine **POTIER**, Rafaël **MAYCHMAZ** et Xavier **BRUNSCHVICG**.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Diane DOMAS à Nicolas PORTEIX, de Jean-Jacques VEILLEROT à Nicolas PUJOL, de François-Henri REYNAUD à Éric BERDOATI, de Claire LOUVET à Capucine du SARTEL, de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE et d'Alain MONTET à Xavier BRUNSCHVICG.

Merci beaucoup.

Nous avons 93 décisions rendues depuis le dernier Conseil du 27 mars ; et comme d'habitude, je vais aller vite.

II- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE

Le Maire rend compte des 93 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales (38)

- Décision de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux intitulé « Époux XXX c/commune de Saint-Cloud » (Référé-suspension – PC n° 092 064 23 00037)
- Mises à disposition et locations de salles : Carré (salle du Grand Livre et EODE), Brunet, Colonnes, Porte Jaune (18)
- Cimetière communal (16)
 - renouvellements de concessions (12),
 - achats de concessions (4)
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation des prestataires suivants le 24 mai :
 - *L'adorée*, en extérieur devant les 3 *Pierrots*, dans le cadre de la séance NÉON
 - *Coup de pression*, au sein des 3 *Pierrots*
- Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un photocopieur

■ Marchés publics (27)

Réfection complète de la toiture de l'église Saint-Clodoald

- Modification 1 au lot 3 (Charpente) du marché de travaux
- Aménagement du parc des Milons
 - Lot 1: Terrassements – VRD – Génie civil – Fontaine - Clôtures
 - Lots 2: Espaces verts et aire de jeux (2)
- Travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement dans les bâtiments communaux
 - Lot n°4 : Courants faibles / Courants forts
 - Lot n°5 : Plomberie
 - Lot n°6 : Peinture / Revêtement de sols
 - Lot n°7 : Faux-plafond / Cloisonnement
 - Lot n°8 : Clôtures
 - Lot n°9 : Menuiseries métalliques
 - Lot n°10 : Menuiseries bois
 - Lot n°11 : Stores, volets, rideaux et films occultants



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

- Nettoyage des bâtiments communaux
 - Lot n°1 : Nettoyage des locaux
 - Lot n°2 : Nettoyage de la vitrerie
- Réfection totale d'un logement situé 4 rue des Écoles
- Réfection des menuiseries extérieures bois des logements du 4 rue des Écoles en dépose totale
- Mise en place de menuiseries extérieures au préau A de l'école élémentaire du Val d'Or
- Modification n°1 du marché de rénovation et d'extension du système de sécurité incendie de l'hôtel de ville
- Modification n°1 au marché de maintenance des barrières, des portes, des portails et des rideaux métalliques automatisés
- Maintenance préventive et curative des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux
- Modification n°9 à l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux
- Remplacement de la CTA (centrale de traitement de l'air) - Crèche la Farandole
- Entretien des espaces verts
 - Lots 2: Travaux neufs (2)
- Maintenance et fourniture d'équipement de reprographie et impression (3)

■ **Finances (15)**

- 3 Demandes de subventions pour :
 - cinq crèches municipales et une structure multi-accueil
 - l'acquisition d'une borne du Serment de Koufra
 - l'exposition *Saint-Cloud dans les nuages, une aventure aéronautique* au musée des Avelines
- Création de 11 régies d'avances pour divers séjours d'été :
 - Tamié (4 au 19 juillet, 19 au 27 juillet et du 18 au 30 août)
 - Piriac sur mer (5 au 12 juillet)
 - La Turballe (7 au 11 juillet)
 - Saint-Hilaire de Riez (5 au 12 juillet et 12 au 19 juillet)
 - Meschers sur Gironde (7 au 18 juillet)
 - Souillac (4 au 15 juillet)
 - Biscarosse (18 au 31 juillet)
 - Boyardville (21 au 29 août)
- Avenant n°3 à la régie d'avances transports (dans le cadre des colonies de vacances, des classes de découverte et des séjours)

■ **Services Techniques - Bâtiments (2)**

- Dépôt d'un permis de construire modificatif relatif à la surélévation et la restructuration du cinéma-théâtre *Les 3 Pierrots*
- Dépôt d'une demande d'autorisation de pose d'enseigne - Cinéma-théâtre *Les 3 Pierrots*

■ **Culture (11)**

- Signature d'une convention de résidence avec la compagnie LE SENS DES LÉGENDES
- Acceptation de don d'un tableau par un particulier
- Acceptation de don d'un lot d'archives privées
- Accrochage commémoratif Marie-Antoinette, une reine à Saint-Cloud (20 septembre au 14 décembre 2025)
 - Cahier des charges - Prêts aux expositions du Centre des Monuments Nationaux
 - Conditions de prêt des collections du musée des Arts Décoratifs (MAD) de Paris
 - Convention de prêt avec des particuliers
 - Formulaire de prêt - DRAC Ile de France - Service régional de l'archéologie



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Dans le cadre de l'exposition *Henri Regnault, le sabre et le pinceau*

- Avenant n°1 au contrat de prêt - INHA
- Avenant n°1 à une convention de prêt
- Convention de prêt - Commune d'Honfleur - Exposition "Erick Satie : l'esprit symphonique, le courage artistique"

Médiathèque

- Opération de régulation des collections de la médiathèque / Cession de périodiques aux usagers de la médiathèque

Voilà pour les décisions prises depuis le dernier Conseil.

Et nous en arrivons aux communications.

III - COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Lors de cette séance du Conseil municipal, nous allons adopter le compte administratif pour l'année 2024. Le compte administratif pour une collectivité est l'équivalent du bilan pour une entreprise. Il détaille et constate l'exécution budgétaire de la commune. Une nouvelle fois, l'exercice budgétaire 2024 se solde par un excédent. Cet excédent est pour l'année 2024 de 3 579 523,85 €. À l'image des conclusions du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion municipale, nous faisons preuve une nouvelle fois d'une saine gestion de nos deniers publics.

Le paradoxe avec la situation budgétaire de l'État est saisissant. En effet, cette année 2025 marque un anniversaire douloureux pour la situation budgétaire de l'État. Celui du jubilé du déficit public. Le premier exercice déficitaire pour le budget de l'État est celui de l'année 1975, il y a tout juste 50 ans.

En 1975, le déficit budgétaire était de 2,9% du Produit Intérieur Brut, le fameux PIB. Depuis 50 ans, aucun budget de l'État n'a été à l'équilibre. Tous les budgets sont déficitaires. En 2025, la dette publique dépasse les 3 300 milliards d'euros. Il est vrai que jusqu'à une date récente, personne ne se souciait du déficit et de la dette. Aujourd'hui, vu l'ampleur des déficits et de la dette conjuguée à la remontée des taux, le sujet devient problématique. Les intérêts de la dette sont le deuxième poste budgétaire de l'État, juste derrière le budget de l'Éducation nationale. En effet, l'État consacre 63 milliards d'euros en 2025 pour le budget de l'Éducation nationale, alors que dans le même temps, la charge de la dette était en 2024 de 59 milliards d'euros.

Il est possible qu'en 2025, la charge de la dette publique soit le premier poste budgétaire de l'État. La Cour des comptes confirme dans son rapport publié le 13 février 2025 que le déficit public en 2024 est de 175 milliards d'euros, soit 6% du PIB.

Je constate avec amertume que plus l'État ponctionne les collectivités locales et plus les déficits publics augmentent. Il n'y a donc aucun lien de causalité entre les dépenses des collectivités locales et les déficits publics. Si tel était le cas, les prélèvements drastiques opérés sur les comptes des collectivités conjugués aux baisses tout aussi drastiques des dotations de l'État auraient dû produire la réduction des déficits publics, or il n'en est rien.

Il serait judicieux de reconnaître et d'admettre que les collectivités locales ne sont pas à l'origine des déficits publics ; et de cesser par voie de conséquence de les malmenier et de les jeter en pâture à la vindicte populaire par médias interposés, uniquement par lâcheté évitant ainsi d'affronter les vrais problèmes dont souffre notre pays.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Je le redis une nouvelle fois, il faut baisser drastiquement la dépense publique en commençant par revisiter les 900 milliards annuels de dépenses sociales. Il n'y a pas d'autre alternative. L'augmentation des impôts ne peut en aucun cas être une solution. En 2023, et pour la deuxième année consécutive, la France est le premier pays de la zone de l'OCDE en termes de ratio des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB. En 2023 le pourcentage était de 43,8%, il était de 45,8% en 2022. Le Danemark arrive deuxième, en 2023, avec un pourcentage de 43,4%.

Compte tenu de cette triste réalité, la solution ne peut être l'augmentation des recettes fiscales. Il est impératif de redresser nos comptes publics, c'est une question d'indépendance et de souveraineté. C'est aussi une question de survie pour nos collectivités locales. À force de les ponctionner, on va les placer dans la même situation que celle de l'État et rendre tout projet d'avenir impossible. N'oublions pas que les collectivités locales représentent plus de 70% de l'investissement public. N'oublions pas également que les collectivités locales jouent le rôle d'amortisseur social dans notre société et que sans elles la société aurait déjà imploré.

La commune est le rempart politique, économique et social face à la défiance généralisée qui gangrène notre société. Le dernier baromètre publié en février 2025 sur la confiance des Français face aux institutions et aux personnalités politiques est sans appel : seul le maire jouit encore d'une cote de confiance positive avec 61% d'opinions favorables. Tous les autres acteurs politiques sont en-dessous des 50% et pour certains, ils le sont très largement.

Cette réalité correspond en tous points aux fonctions d'un maire. Le maire est celui qui a en charge la gestion de la vie quotidienne dans sa commune pour le compte de ses administrés. De sa capacité à écouter, proposer puis agir dépend sa relation avec ses administrés.

C'est une tâche exigeante et exaltante. C'est une mission indispensable au bon fonctionnement de notre République ! »

Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine
--

Merci, Monsieur Le Maire.

Mes chers collègues,

Je reviens à la ville de Saint-Cloud et, aujourd'hui, je vais vous parler plus particulièrement de notre musée et de son activité.

■ **Le Musée des Avelines** que, j'espère, vous connaissez tous, musée d'art et d'histoire de la ville de Saint-Cloud, qui a plusieurs activités.

Tout d'abord, la mise en valeur d'une collection permanente très riche avec 4 800 œuvres et, en complément, nous proposons chaque année deux expositions temporaires. Cela constitue un véritable défi, nécessitant une gestion minutieuse des contraintes matérielles, financières et organisationnelles. Nos expositions sont entièrement imaginées, créées et produites en interne. Et c'est important de le souligner, parce que c'est assez rare ; nombre d'établissements culturels se contentent d'acheter des expositions clé en main. Et si nous le faisons, c'est parce que nous souhaitons proposer une offre de qualité scientifique, parfaitement adaptée au territoire, toujours en lien avec notre histoire et avec ceux qui ont participé à l'écrire.

Chaque exposition demande environ deux ans de préparation, et regroupe une centaine d'œuvres.

Le commissariat est toujours assuré par XXXXXXXX XXXXXXXXXXXX, notre directeur du musée, et repose sur une approche cohérente, où chaque œuvre s'intègre dans une narration singulière.

La sélection des œuvres implique de longues recherches, puis des négociations avec les musées et les collectionneurs privés, accompagnées de démarches administratives liées aux prêts, aux assurances, aux transports et aux conditions de conservation.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Nos partenaires privilégiés sont les institutions nationales dont, principalement, le musée du Louvre, le musée d'Orsay, le mobilier national, le château de Versailles, etc, je ne vais pas toutes les citer.

Mais toutes les œuvres qui nourrissent une thématique ne sont pas forcément en Ile-de-France, ce qui implique régulièrement d'organiser des transports pour aller chercher des œuvres en province. Et dans ce cas-là, on a recours à un système de transport spécialisé, très exigeant, avec fréquemment la fabrication de caisses sur mesure, parfois climatisées, et sachant qu'à raison d'une caisse par œuvre, le coût unitaire de la caisse varie entre 2000 et 4000 euros. En plus de ces frais, chaque prêt peut également entraîner des frais supplémentaires liés au convoyage du responsable de la collection prêteuse. C'est-à-dire que lorsqu'on fait venir une œuvre de Marseille, on la fait venir avec son responsable qu'il va falloir nourrir, loger et transporter.

En complément, il nous arrive de prendre en charge la restauration d'une œuvre qui ne nous appartient pas, mais qui nous semble importante pour le propos de notre exposition, auquel cas, nous formulons une demande de dépôt, c'est-à-dire un prêt de longue durée, ce qui nous permet d'enrichir notre collection, de conserver l'œuvre et de la présenter même au-delà de l'exposition.

Chaque exposition est également accompagnée d'un catalogue, encore une fois, entièrement composé, écrit, illustré, et mis en page en interne, et vendu à l'entrée du musée, pas cher. Il s'agit là encore d'une volonté de fournir un travail scientifique et surtout d'en laisser une trace qui est reconnue par de nombreux spécialistes en histoire de l'art. Il faut savoir que nous avons également l'appellation Musée de France, qui correspond à la fois à une reconnaissance et à une exigence, et qui nous permet de bénéficier de l'accompagnement financier de la DRAC.

Mais la reconnaissance de la qualité du travail effectué nous permet d'obtenir, parfois, d'autres financements, notamment de la Région Ile-de-France, et parfois même d'aller plus loin, car je vous rappelle que l'exposition sur Eugène Carrière avait été sélectionnée par le ministère de la Culture pour recevoir le label d'exposition d'intérêt national, et il n'y en avait que 3 en Ile-de-France l'année dernière.

En conclusion, les moyens que nous y allouons nous permettent de positionner aujourd'hui le musée des Avelines comme un lieu de référence pour l'histoire de Saint-Cloud, notamment pour sa période de prédilection, le XIXe siècle, et aussi pour certains artistes comme Édouard DANTAN ou le Clodoaldien Gaston LA TOUCHE qui, ici présent, nous regarde ce soir.

Pour revenir au concret de l'actualité, Monsieur le Maire l'a citée, nous avons, en ce moment, l'exposition « Henri Regnault, le sabre et le pinceau » qui rencontre un très beau succès auprès de visiteurs Clodoaldiens et Franciliens. De nombreuses animations ont lieu autour de l'exposition, dont la dernière en date était ce samedi 17 mai, dans le cadre de la Nuit européenne des musées. Le musée s'est associé à l'ECLA et à l'association des amis du musée pour proposer une soirée orientale et festive, qui a été suivie par 350 personnes. C'était une vraie fête !

■ Les 3 Pierrots

● Théâtre :

La première saison théâtrale des nouveaux 3 Pierrots s'achève et nous a permis d'accueillir près de 11 000 spectateurs. Les derniers spectacles ont été des triomphes, avec "Le cercle des poètes disparus", la semaine dernière, et "4 211 km" en ce moment même. Ne regrettez pas d'être ici ce soir, parce que c'est complet depuis très longtemps, vous n'auriez donc pas eu de place.

Beaucoup de monde au cinéma également avec un succès particulier pour les dispositifs ciné-goûters pour les enfants, mais aussi les séances Ciné Relax, le Ciné-club ou les projections d'opéras en direct du Met.

Parmi les événements à venir : la projection du film Grease, ce samedi à 18h00, la projection du film Grease, qui va, peut-être, nous rappeler notre enfance.

Et, vous l'attendez tous, vous êtes tous, bien sûr, cordialement invités à la présentation de la saison 2025-2026, qui va être formidable, le 23 juin prochain à 19h30. Je vous y attends nombreux.

■ **La Médiathèque** programme en ce moment la quinzaine de la découverte sur le thème de la musique, en toute logique, en partenariat avec le Conservatoire et les 3 Pierrots.

Au programme : des siestes sonores, des fresques musicales, des contes autour de la musique, des ateliers "Music Me" pour découvrir notre ressource numérique.

Et nous finirons avec une projection du film "Brian Jones et les Rolling Stones" aux 3 Pierrots.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

À venir, également, le samedi 14 juin, le retour de Recycle Livres. Ce jour-là, livres, CD ou revues déclassées seront proposés à la vente au prix d'1 € (3 € pour les beaux-livres) ; il y aura vraiment des affaires intéressantes à faire, venez nombreux !

■ Le Carré

- **Expositions** accueillies :

- "*Nature en scène*" de Chantal Chardonnet-Aubril ;
- "*Paranoïa ! une vision de la dystopie*", prochaine exposition de Frédéric Brognart, qui travaille sur le collage.

- **Les spectacles associatifs** ont débuté avec le printemps :

- "*E-Génération*", spectacle présenté par la Compagnie 8 en scène, sur le thème de la relation aux réseaux sociaux, à la connexion ;
- "*Le serpent blanc*" organisé par l'association Chine Wa Wa ; présentation du travail réalisé par les adhérents de l'association, autour de la légende chinoise du serpent blanc.

- **Les associations de théâtre** :

- Germa (danse), le 4 juin ;
- la compagnie du PasSage, les 11 et 14 juin ;
- Cavatho théâtre, le 25 juin.

■ L'ECLA les festivités de fin d'année commencent :

- "*Au cœur de l'artichaut* ", une très belle exposition d'Arts Plastiques, en ce moment, inaugurée hier soir ;
- "*LE PLI*", festival de danse, ce dimanche 25 mai aux 3 Pierrots ;
- **la semaine de la musique**, début juin.

► À noter : l'**ouverture des inscriptions aux ateliers** pour la prochaine saison 2025/2026 : **mardi 3 juin**.

■ **La Fête de la musique se déroulera les 21, 22 et 23 juin** dans les différents quartiers de la Ville : au Magenta, chez Mistinguette, au Foodcourt, au Provençal, au Conservatoire, dans nos établissements culturels. Et comme à Saint-Cloud, on aime la fête et on aime la musique, la fête va durer 3 jours à partir du vendredi soir et elle se finira dimanche soir aux 3 Pierrots.

Venez nombreux ! Et VIVE LA CULTURE à Saint-Cloud !

Le MAIRE : Merci beaucoup. Et c'est une excellente illustration pour dire que les collectivités ont besoin de moyens pour financer tout cela.

Monsieur PIERSON.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur Le Maire.

■ LOGEMENT

Comme chaque année, je souhaite vous faire la synthèse, que j'ai présentée hier à la Commission logement de la Ville, des attributions de logements sociaux sur notre commune. Rassurez-vous, je ne serai pas trop long, mais je voudrais vous citer quelques chiffres clés qui vous permettront de vous rendre compte de la réalité.

1. Synthèse des attributions sur le contingent Ville sur l'année 2024

En 2024, 40 logements ont été attribués sur le contingent Ville et se répartissent comme suit :

	PLAI	PLUS	PLS / ILN	Total
T1	2	1	1	4
T2	2	10	2	14
T3		6	9	15
T4	1	1		2
T5	1	2	2	5
TOTAL	6	20	14	40

Les 4 T1 étaient des logements neufs dans le cadre de la livraison d'un nouveau bâtiment ;
14 T2, 15 T3, 2 T4 ;
et 5 T5, ce qui était une bonne nouvelle, parce qu'en règle générale la rotation des T5 est assez lente.

Il est à noter que sur ces 40 logements attribués sur le contingent Ville en 2024 :

- 18 ont été attribués à des familles inscrites sur la liste d'attente de la Commission municipale du logement (CML), que nous établissons tous les 6 mois avec des membres ici présents, ce qui représente 45% des attributions ;
- 12 autres ont été attribués à des ménages prioritaires DALO, ou que nous avons priorisés (ceux qu'on appelle des PDALPD), ce qui représente 30% des attributions, ce qui est beaucoup, sachant que l'État est de réaliser 25% d'attributions sur ces publics prioritaires, et nous choisissons des publics prioritaires Clodoaldiens.

Attribution et typologie

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5
Nombre de logements attribués	4	14	15	2	5
Proportion	10%	35%	37,5%	5%	12,5%

Comme tous les ans, d'une certaine façon, nous observons une concentration des libérations essentiellement sur les typologies T2 et T3, avec un bon équilibre entre les deux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Attribution et financement

Financements	PLAI	PLUS	PLS/ILN
Nombre de logements attribués	6	20	14
Proportion	15%	50%	35%

Concernant les différents types de financement, sachant que chaque logement a un financement spécifique, les moins onéreux et donc les plus accessibles sont appelés les PLAİ. Ensuite, vous avez les PLUS, puis les PLS et enfin les logements intermédiaires.

Cette année 2024, ont été attribués : 15% de PLAİ, 50 % de PLUS, et 35% de PLS et d'ILN, ce qui est beaucoup.

Attribution et temps d'attente

Nombre d'années d'attente	Années de la demande	Nombre d'attributions
Moins d'un an	2024	5
De 1 à 2 ans	2023 à 2022	13
De 3 à 4 ans	2021 à 2020	10
De 5 à 7 ans	2019 à 2017	10
8 ans et +	2016 et avant	2

J'ai souvent cette question : « Combien de temps va durer ma demande ? »

Concernant les 40 attributaires de l'année, le tableau ci-joint illustre le temps d'attente.

À noter que parmi eux, il y en a eu 5 pour qui le délai d'attente a été inférieur à 1 an, ce qui veut dire que, dans certaines situations, on arrive tout de même à trouver des solutions.

Globalement au vu de l'ensemble de ces attributions, la moyenne d'attente sur la Ville est autour de 4 ans, ce qui est le reflet de ce qui se passe en région parisienne, et ce qui montre bien que le travail entrepris ici nous permet de réaliser un certain nombre d'attributions. Mais cela veut aussi dire que les problèmes de logement ne s'arrêtent évidemment pas à la frontière de Saint-Cloud, nous en avons ici comme dans toutes les villes.

Attribution et composition familiale

Composition familiale	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants et +	Total
Famille monoparentale	11(*)	5	2	18
Couples	4	4	2	10
Total	15	9	4	28

- 9 personnes seules et sans enfant se sont vues attribuer un logement en 2024, toutes un T1, bien sûr. ;
- 3 couples sans enfant ont bénéficié d'une attribution sur la même période ;
- Les 28 autres logements ont été attribués à des familles avec enfants selon la répartition suivante : 18 pour des familles monoparentales et 10 pour des couples avec enfants.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Donc quand on cumule ces deux types de typologie de familles, cela fait 15 pour les familles qui ont un enfant, 9 pour celles qui ont deux enfants, et 4 pour celles qui ont trois enfants et plus, qu'elles soient monoparentales ou avec les deux parents.

Attribution et motif du relogement

Les raisons pour lesquelles les 40 attributaires de cette année avaient demandé un logement :

Motifs du relogement	Nombre de dossiers attribués à ce titre	Répartition selon le motif (%)
Logt éloigné du travail	1	2,5%
Femme victime de violences	1	2,5%
Logement trop grand	1	2,5%
Handicap	3	7,5%
Expulsion / fin de bail	3	7,5%
Logement trop cher	5	12,5%
Personnes hébergées ou Décohabitation	9	22,5%
Logement trop petit	17	42,5%

- 42 % : le logement qu'ils occupaient était devenu trop petit en raison de l'agrandissement de la famille ;
- 22 % : pour des personnes sans logement propre, hébergées chez les parents, chez des amis, ou bien de la décohabitation, les séparations générant inévitablement beaucoup de demandes de logement ;
- 12 % : en raison d'un logement trop onéreux ;
- et d'autres raisons que je ne vais pas toutes détailler, j'ai réservé cela aux membres de la Commission logement.

2. Analyse des refus / non réponses

Catégorie de financement	PLAI	PLUS	PLS / ILN
a) Nombre de logements proposés	6	20	14
b) Nombre de logements refusés	1	12	13
c) Nombre de refus	2	21	35
Répartition des refus selon le financement = (cat. c) / (total c) x 100	3,5%	36,2%	60,3%
Proportion de logements refusés par type de financement = (b) / (a) x 100	16,7%	60%	92,9%

Tous les ans, je vous en parle un petit peu, parce que c'est un vrai sujet.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Chaque fois qu'un logement est libéré, nous devons présenter trois candidats au bailleur. Ce qui veut dire que pour 40 attributions, nous devrions théoriquement présenter 120 candidats.

S'agissant des 149 demandeurs que nous avons contactés sur le contingent Ville :

- 91 personnes ont accepté la proposition ;

- 58 ont refusé la proposition (ou n'ont pas répondu), soit 38 % des propositions faites et davantage que l'an dernier.

En 2023, on était à 29 %, ce qui était inférieur à la moyenne du département (environ 40 %) ;

en 2022, on avait atteint 51 %, ce qui était un record, et en 2021, 36 %.

Le refus peut parfois être recevable et légitime, notamment si le candidat est déjà relogé ou s'il a omis de nous avertir d'une perte de revenu pour un logement finalement devenu trop cher.

Mais, parfois, nous avons des refus incompréhensibles, par exemple, parce que le quartier ne leur convient pas, parce qu'ils considèrent le loyer trop élevé, alors que nous faisons des propositions évidemment en adéquation avec les revenus des personnes.

Et pourtant, le service du logement insiste et ne cesse d'alerter les demandeurs que le refus est toujours pénalisant. Nous essayons donc de faire un travail pédagogique pour convaincre les personnes d'éviter de refuser.

Les refus ont été plus nombreux sur la catégorie PLS, puisque les revenus sont plus importants, d'où un degré d'exigence plus important.

■ SANTÉ

Dans le domaine de la santé, les journées de prévention se sont déroulées les samedi 17 et mercredi 21 mai. Merci à ceux d'entre vous qui sont venus.

Plus de 20 partenaires se sont mobilisés pour ces journées et je remercie sincèrement tous ceux qui ont accepté de jouer le jeu et de venir.

Je remercie également très chaleureusement tous les services de la Ville qui se sont mobilisés.

Les visiteurs se sont bien répartis sur tous les stands, tant devant le Monoprix qu'au marché, à la Clinique du Val d'Or, à la pharmacie Royale ou au Laboratoire de biologie, etc...

Les retours des acteurs de santé sont extrêmement positifs.

La Protection Civile a ainsi formé 46 personnes aux premiers secours et accueilli plus de 100 personnes sur son stand.

Le Lion's club a rencontré 250 personnes et a réalisé 129 dépistages du diabète.

Au moins 180 jeunes ont été accueillis sur les différents stands de prévention du CH4V, alcoologie et toutes addictions ; les jeunes ont fait des parcours avec lunettes.

Monsieur le Maire est venu mercredi. De très bons stands, c'était vraiment remarquable.

Je remercie beaucoup Madame Sagroun d'avoir fait le relai auprès des établissements scolaires, parce qu'effectivement nous avons eu beaucoup de visites scolaires le mercredi, notamment du lycée.

Ces journées ont été organisées de main de maître, je le cite, par Monsieur Xxxxx, le responsable de santé de la Ville, et elles ont vocation à se pérenniser dans notre Ville au vu de l'écho qu'elles ont rencontré et de la mobilisation de tous.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PIERSON ; et c'était formidable. Madame PINAULDT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **La Collecte des déchets alimentaires** redémarre bien. La sensibilisation auprès des marchands et du placier a eu un impact positif, puisqu'au relevé du 30 avril dernier, on a collecté la même quantité de déchets que pour toute l'année 2024, soit 4 tonnes versus 4,7 tonnes. Mais il y a encore de la marge, puisqu'on a collecté bien plus en 2019. La collecte est réalisée par la société Derichebourg à qui est confié le marché public depuis le mois de janvier, et elle se déroule chaque vendredi, samedi et mercredi. Les déchets collectés sont ensuite acheminés en usine de méthanisation pour être transformés en gaz ou bien en compost.

Je ne sais pas si quelques-uns d'entre vous ont visité cette usine, mais c'est assez impressionnant.

■ **L'animation au jardin pédagogique des Coteaux** se poursuit. Après les deux séances de plantation participative, la Ville propose des formations aux habitants sur la thématique « Comment créer un jardin forêt » le samedi 28 juin à 14h sur place ; et ce, en français et en anglais, car un certain nombre d'anglophones étaient présents lors de ces plantations.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Restauration scolaire

Je souhaite, dans un premier temps, évoquer l'enquête de satisfaction de la restauration scolaire.

Cette année, le taux de satisfaction des élèves pour la restauration scolaire a atteint le chiffre de 79%, soit 4 élèves sur 5 satisfaits ou très satisfaits. Nous en sommes particulièrement ravis. Ces chiffres sont issus d'une enquête de satisfaction faite en mars auprès des élèves et des adultes, animateurs et enseignants, des écoles élémentaires du Centre et de Montretout. Un questionnaire a été distribué aux convives pendant le repas.

Cette enquête, diligentée par SOGERES, a été réalisée en toute indépendance par un institut d'études spécialisé. À noter un fort taux de réponse de 85,6%, et une progression année sur année du taux de satisfaction. Il était de 67% l'année précédente et il est de 79% cette année. Pour les adultes, le taux est aussi en progression à 58% cette année versus 50% l'année dernière.

■ Ateliers périscolaires

L'an dernier, j'avais évoqué tous les ateliers existants de l'année. Aujourd'hui, compte tenu de la proche fin de l'année scolaire, je souhaite évoquer, en particulier, le nouveau programme intitulé « **À toi de jouer** », mis en place en collaboration avec l'association **Pas à Pas**. Il s'agit d'ateliers destinés, avant tout, aux enfants, mais aussi à leurs parents, ainsi qu'aux animateurs. En effet, ces derniers, accompagnés par l'association, organisent, au sein des centres de loisirs, des ateliers pour les parents qui découvrent ou redécouvrent avec leur enfant l'intérêt du jeu pour l'enfant, son rôle dans son développement, dans ses apprentissages et dans la création d'un climat de confiance. Les premiers bénéficiaires sont les enfants, mais aussi les parents et les animateurs qui sont confortés dans le rôle d'éducateur. Ce sont ainsi 136 enfants et 116 parents qui ont participé cette année. Et un des résultats notable et volontairement recherché est celui d'éloigner les enfants des écrans.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Cette année encore, sont programmés divers ateliers animés par des tiers :

- les jeux d'échecs pour la logique et la concentration,
- l'apprentissage de la codification avec PlayNprog& Colori,
- en sport, le volley-ball, le skateboard, et le yoga pour mieux canaliser son énergie et développer sa concentration.
- S'ajoute un nouvel atelier : le « **Muay Thai** », un sport de combat traditionnel pour cultiver force mentale, patience, discipline et respect.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GRUBER. Madame du SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur Le Maire.

■ VOIRIE

Le démontage de la grue du chantier de la rue Dailly aura lieu du vendredi 30 mai à 22h, jusqu'au dimanche 1er juin, 8h du matin. La rue sera donc fermée à la circulation dans les deux sens. Un plan de déviation sera mis en place avec des indications très en amont ; cela devrait donc bien se passer.
Et bien évidemment, les riverains auront accès à leur logement.

■ ÉCLAIRAGE

Lors d'une précédente communication, je vous avais parlé d'une première tranche de rénovation d'éclairage qui sera faite cet été : Foch, allée Foch, Ferdinand Chartier, Villes Jumelées, parking du Val d'Or.

Une deuxième tranche se prépare pour les rues Crillon, Montesquiou, Duval-Le-Camus, l'avenue des Vignes et boulevard Senard entre la rue Jules Peltier et le café des Pipelettes. Ces travaux pourraient également être réalisés cet été, à condition que les commandes de matériaux nous parviennent à temps.

Et bonne nouvelle, nous avons réussi à recycler l'éclairage de l'ancien marché des Milons ; les mâts et les lanternes seront ainsi réemployés dans ces deux tranches de travaux.

■ PROPRETÉ - COLLECTE

Entre 2016 et 2024, le ratio d'ordures ménagères produites par habitant et par an a diminué de 30 % à Saint-Cloud ; c'est une bonne nouvelle !

Chaque Clodoaldien produit moins de 200 kg d'ordures ménagères par an ; ce chiffre est encourageant. Néanmoins, nous devons poursuivre notre effort de tri, et notamment celui du verre. En effet, le chiffre du verre n'est pas encore suffisant, on en retrouve encore beaucoup trop dans les ordures ménagères.

Quant aux emballages recyclables, le ratio a augmenté de 20 %, et c'est aussi une bonne nouvelle. Continuons !

■ MOBILITÉ

• Dans le cadre du contentieux engagé par la société Autolib', la Cour administrative d'appel de Paris a condamné l'agence ex-syndicat Autolib' Vélib' Métropole à verser à la société Autolib' un montant de 75,5 millions €. C'est une somme qu'on attendait et espérait plus ou moins. Le syndicat avait commencé à provisionner, on espérait que cela puisse tenir, mais non. Il nous reste malheureusement à verser 43 millions €.

Pour Saint-Cloud, la somme est de 115 920 €, soit 38 640 € par station ; nous avons 3 stations Autolib'. Une fois cette somme versée, ce sujet sera donc enfin clos, parce que cela remonte à l'année 2018, je crois, Monsieur le Maire, sans me tromper.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

- Je rappelle que nous avons, depuis quelques mois, le service de voitures en autopartage avec l'entreprise **COMMUNAUTO**. 4 voitures sont à la disposition des Clodoaldiens à la location, pour ceux qui le souhaitent. Les 2 stations se trouvent avenue Foch et rue Dailly. Les premiers retours de l'entreprise nous montrent que ce service répond bien à une demande de circuit en boucle sur une courte durée, de façon générale. Car nous avons tout de même eu une location de voiture qui a duré 200 heures, et 1 000 km effectués ; chose étonnante ! La personne a dû partir à l'autre bout de la France, je ne sais pas. On ne s'attend pas du tout à ce genre de location, mais pourquoi pas ; ça peut être ouvert.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET

6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Pas de communication.

Le MAIRE : Merci. Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO

7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci, Monsieur le Maire.

■ **La Commission d'attribution des places en crèches** s'est tenue le jeudi 15 mai dernier. Cette commission est composée d'élus de la majorité et de l'opposition, des directrices de crèche et de professionnels qualifiés.

Cette année fut une nouveauté pour le mode d'attribution, car nous avons appliqué une cotation.

Ce mode de fonctionnement a été mis en place pour que les attributions se fassent de façon encore plus équitable pour les familles.

Cette cotation tient compte de critères objectifs tels que :

- la situation professionnelle,
- la structure familiale et l'ancienneté sur la Ville,
- le mode de garde et les besoins et contraintes des familles,
- et des situations particulières comme, par exemple, le soutien à la parentalité, des problèmes de santé, etc...

En termes de chiffres, nous avons 284 demandes pour 88 places vacantes, à savoir 51 places pour les enfants nés en 2025, 24 places pour les enfants nés en 2024, et 13 places pour les enfants nés en 2023.

Les courriers des premières attributions sont d'ores et déjà partis. Cependant, au gré des refus de place et des réattributions, les dernières familles seront informées au cours du mois de juin.

Pour les familles n'ayant pas eu de place en crèche municipale, il existe d'autres alternatives de garde telles que les trois crèches associatives subventionnées par la Ville, ainsi que l'association EEF, également subventionnée, qui accompagne les familles à la recherche d'un mode de garde.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

■ Personnel des crèches

Je tiens à faire un focus sur la Petite enfance à Saint-Cloud.

En effet, 70% des agents travaillant en crèche sont diplômés, alors que l'État préconise un taux de 40%. Malgré la pénurie de personnel en Île-de-France, nous maintenons un degré d'exigence en matière de recrutement. La municipalité accorde une attention particulière à la formation du personnel, qu'il s'agisse des auxiliaires de puériculture ou des éducatrices de jeunes enfants, en proposant des contrats d'apprentissage. Trois journées pédagogiques, animées par des professionnels, ont lieu chaque année.

Nos structures sont des petits établissements, ce qui permet au personnel d'être proche, à la fois, des enfants et de leur famille. Il y a toujours au moins deux agents à l'ouverture et à la fermeture des crèches.

■ Fête de la famille samedi 24 mai

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous faire part de la 2ème édition de la fête de la famille qui se tiendra samedi 24 mai prochain. Cette journée sera très festive pour la ville de Saint-Cloud et j'attends les Clodoaldiens, ainsi que vous tous, mes chers collègues, au parc des Tourneroches à partir de 14h30 jusqu'à 18h30.

Les équipes de la Petite enfance et de l'éducation se sont mobilisées depuis plusieurs mois pour que cette fête de la famille soit une réussite. Je les en remercie vivement et je sais qu'ils sont ravis d'y être les acteurs.

À cette occasion, Monsieur le Maire et moi remettrons la médaille de la famille nombreuse.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que, l'année dernière, nous avons dépassé la jauge de 1 500 personnes pour la première édition.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. On y sera. Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN 8ème Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire.

■ École des Sports

- La plaquette des **activités terrestres**, proposées par l'École des Sports pour la saison à venir, est présentée sur le site Internet de la Ville et disponible au Pôle Sportif.

Les inscriptions seront prises à partir du mardi 3 juin 2025.

- Quant à la plaquette des **activités aquatiques**, elle sera prochainement insérée sur le site de la Ville.

Les réinscriptions des participants de cette année se feront directement à la piscine du 2 au 20 juin, puisque nous leur donnons la priorité pour l'année suivante.

■ Résultats sportifs :

- **2 titres de championnes de France** pour des équipes de Saint-Cloud :

- L'équipe **Water-Polo** de la section Natation de l'UAS est championne de France Nationale 3, après une magnifique saison.

- Les **Mariannes 92** sont championnes de France de Volley féminin, pour la 2ème année consécutive.

Et, à la rentrée, elles disputeront la Ligue des champions au niveau Européen.

- **Gymnastique**

Samedi dernier, 2 ensembles de la section Gymnastique de l'UAS ont participé aux finales nationales des Trophées Fédéraux B et C de La Fédération Française de Gymnastique.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

■ Piscine des Tourneroches

- L'évènement « **Nager à contre cancer** », qui s'est déroulé le dimanche 18 mai au matin, a permis de récolter une recette de 1 288 €, qui sera versée à la Ligue contre le cancer des Hauts-de-Seine.

- Le samedi 14 juin, l'évènement **Aquakids** se déroulera à la piscine des Tourneroches. Des animations, des structures gonflables attendront vos enfants tout l'après-midi.

- **Fermeture de la piscine**

Comme chaque année, la piscine sera fermée **du 28 juillet au 31 août inclus**. Elle rouvrira ses portes le 1^{er} septembre 2025.

Cette période permettra d'effectuer la vidange annuelle et les divers travaux de maintenance.

■ Fête des sports, challenge Interquartiers, soirée des sportifs

Grande journée sportive le **samedi 28 juin** prochain au Jardin de l'Avre.

Les séances de Family Fitness, de 9h45 et de 10h45, seront suivies de la Fête des Sports, ouverte à tous les enfants jusqu'à 17 h. Divers ateliers seront organisés par les associations sportives permettant la découverte de nouvelles activités, et de participer au Challenge interquartiers. Les délégués de quartiers établiront les résultats par quartier et remettront les récompenses.

Ce même jour, à partir de 18h30, au cours d'un buffet dansant et dînatoire, la soirée des sportifs permettra de mettre en valeur les jeunes talents sportifs et citoyens de notre commune.

Si la météo s'annonçait défavorable, on serait malheureusement obligé de se rabattre sur un gymnase.

■ Pockelball

Grand succès dans le lancement de cette nouvelle activité sportive qui se déroule jusqu'au 5 juillet, le lundi de 19h30 à 22h au gymnase Fouilleuse, et le samedi de 14h30 à 17h sur un des courts de tennis des Tourneroches.

Nous prévoyons de pérenniser cette activité en septembre en modifiant les créneaux et les emplacements.

■ Volley-ball

2 tournois ouverts aux enfants et à l'ensemble des pratiquants :

- le tournoi annuel des classes de CM2 de nos écoles élémentaires se déroulera le vendredi **13 juin** au stade Tacconi ;

- et le grand tournoi annuel de l'Association Saint-Cloud Stade Français Paris se déroulera les **14 et 15 juin** au stade Tacconi.

VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD !

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur TREMINTIN. C'était effectivement formidable.
Madame ASKINAZI.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI

9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur Le Maire.

COMMERCE

■ Vie des Marchés

● **Le 27 avril dernier**, la ville de Saint-Cloud a procédé au **déplacement du marché des Milons**, historiquement implanté place des Milons, vers la rue Albert 1er, au sein du quartier des Coteaux.

Ce choix, mûrement réfléchi, répond à une volonté claire de redonner un nouveau souffle à ce marché en lui offrant une localisation plus visible et propice à son développement.

Dès la première matinée du 27 avril, commerçants comme habitants ont salué ce changement.

L'inauguration officielle a eu lieu dimanche dernier, le 18 mai, en présence des élus, des commerçants et des riverains, soulignant l'attachement de la municipalité à ses marchés de proximité.

Cette inauguration, qui a donné lieu à un moment de convivialité dans le quartier, a remporté un grand succès, de nombreuses familles s'y étant donné rendez-vous.

Soulignons aussi que le marché accueille désormais de nouveaux exposants : un fleuriste, un maraîcher producteur, un rôti-seur, un traiteur grec, ainsi que plusieurs commerçants volants.

Une offre diversifiée, qualitative et attractive, qui témoigne de la vitalité retrouvée de ce rendez-vous dominical.

La Ville invite donc les Clodoaldiens à venir nombreux sur les marchés, notamment à l'approche de la Fête des mères, période pendant laquelle des animations seront proposées.

● **Samedi 24 mai** au marché des Avelines, est organisée, en particulier, une animation culinaire avec les élèves du lycée professionnel Santos-Dumont, suivie d'une dégustation.

Les commerçants, quant à eux, réservent aux clients une attention particulière. En effet des sacs pliables seront offerts sur les 3 marchés de la Ville tout au long du week-end ; je vous invite à vous y rendre.

Par ailleurs, la Fête des mères représente également une occasion privilégiée pour certaines créatrices labellisées par la Ville de valoriser leur savoir-faire en présentant leurs créations à la vente.

En effet, soucieuse de soutenir l'artisanat local et de faire vivre le Label, la Ville les accompagne activement dans leur démarche ; elles sont, notamment ces prochains jours, accueillies gracieusement sur les marchés clodoaldiens et bénéficient d'une visibilité renforcée grâce, par exemple, à la diffusion des dates de leurs différentes ventes sur nos réseaux sociaux.

S'agissant de la dernière labellisée en date, Sandra ALDRIN, créatrice d'abat-jours, je la félicite, encore une fois, pour avoir remporté le prix « Mains et Création » du Rotary.

On constate également que le marché des Avelines séduit un nombre croissant de commerçants volants de qualité, témoignant ainsi de la dynamique et de l'attractivité du lieu.

● Enfin, je vous donne rendez-vous le **vendredi 13 juin** pour la **Guinguette du Village**, un événement festif devenu incontournable : défilé, restauration, ambiance musicale et marché des créateurs sont au programme de cette soirée placée sous le signe de la convivialité (en espérant que le ciel soit clément cette année !...).

Cette année, de nouveaux commerçants nous ont rejoints dans l'aventure, notamment certains issus du quartier Montretout, et viendront proposer leurs produits sur des stands dans la rue de l'Église ou bien participeront au défilé. Je pense, notamment, au chocolatier « Noir Blanc Lait » qui, pour l'occasion du défilé, réalisera un sac en chocolat.

■ Nouveaux commerces

● Changement d'enseigne : *Choose*, anciennement magasin de chaussures, se transforme en **Focaccina**, petit commerce de restauration rapide, qui propose des sandwiches, des salades et des jus frais.

La commerçante est satisfaite de ses premiers jours d'exploitation.

● **Réouverture de Mé miam**, une restauration rapide asiatique ; le restaurant a été rénové pour l'occasion.

Ces deux restaurants se situent rue Coutureau.

● Enfin, concernant la **Boulangerie avenue Foch**, des contacts sont actuellement pris pour trouver un repreneur.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ L'actualité des entreprises

Saint-Cloud Entreprises a mené plusieurs actions ce trimestre pour soutenir les TPE/PME locales.

● **Deux ateliers** ont été organisés pour accompagner nos TPE dans leur transition numérique.

- Le 27 mars sur la **Cybersécurité** : une formation aux bonnes pratiques d'hygiène informatique, tant professionnelles que personnelles, avec une présentation des menaces spécifiques aux TPE/PME et les stratégies pour les anticiper.
- Le 10 avril sur l'**Intelligence Artificielle** : un atelier visant à démystifier l'IA et à identifier les usages concrets à l'attention des entreprises locales.

Une vingtaine d'entrepreneurs y ont participé et ont manifesté des retours enthousiastes.

● **La 15ème édition de l'Apéro Network** s'est tenue le 3 avril à la Ressourcerie de Saint-Cloud et a réuni plus d'une cinquantaine de participants. Ce rendez-vous bimestriel, qui permet de découvrir ou redécouvrir un commerce, de rencontrer d'autres professionnels et de faire du réseau, rencontre de plus en plus de succès.

● L'art du pitch

Lundi dernier, une masterclass au musée des Avelines a permis à 25 entrepreneuses et entrepreneurs de perfectionner leur présentation face à un client ; c'est tout l'art du pitch qui a été animé par Stéphane BOUTET, comédien et metteur en scène, qui dit, je le cite, : « parce que pitcher, c'est jouer son rôle à la perfection ».

Un concours de pitch est, notamment, prévu le 12 juin aux food court Les Balançoires.

Ces initiatives renforcent l'écosystème local, alliant innovation numérique, réseautage et développement des compétences entrepreneuriales.

Prochaine étape : nous vous donnons rendez-vous le 12 juin au food court Les Balançoires pour la prochaine édition de l'Apéro Network, suivie du concours de pitch.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10ème Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci, Monsieur Le Maire.

■ La Dotation Globale de Fonctionnement

Les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2025 ont été mis en ligne fin mars, et même si nous n'avons reçu la notification officielle qu'aujourd'hui 22 mai. Cette année, le montant de la DGF pour la Ville est de **121 361 €**, soit un quart du montant de 2024.

Nous parlons régulièrement, dans cette enceinte, de la DGF et du scandale que constitue son évolution au cours des dernières années.

Créée, au début des années 1980, pour regrouper plusieurs concours financiers de l'État dans un contexte de décentralisation et de transfert de compétences de l'État vers les collectivités, son objectif initial était de garantir aux collectivités des ressources stables, prévisibles, et librement utilisables.

Relativement stable jusqu'en 2013, la DGF a subi entre 2014 et 2017, sous la présidence de François Hollande, une réduction drastique de son enveloppe globale, engendrant pour Saint-Cloud une division par 2,5 passant de 5,15 millions € à 2 millions €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Depuis 2017, et malgré l'engagement du président Macron dans son discours du 14 novembre 2017 de ne pas baisser le montant de la DGF, elle a été progressivement transformée en un nouvel outil de péréquation qui ne dit pas son nom, et notre ville a subi en quelques années une nouvelle réduction très conséquente de son montant, soit, cette fois-ci, une division par 16 en 8 ans, pour atteindre 121 000 €.

Pour bien réaliser l'impact colossal que cela représente entre 2014 et 2025, ce manque de recettes cumulées pour la commune de Saint-Cloud atteint de plus de 31,5 millions d'euros.

En 2026, il est pratiquement certain que la ville de Saint-Cloud ne percevra plus aucune DGF.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai fait mon édito là-dessus au mois de mai. Donc, si vous ne l'avez pas lu, je vous invite à le lire. Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Cyberattaque – Groupe INDIGO

Le groupe INDIGO, qui gère la délégation de service public relative au stationnement en voirie, les parcs en enclos et en ouvrage de la Ville, nous a informés, le 17 avril dernier, avoir été victime au niveau national d'un incident de cybersécurité survenu le 6 avril. Des personnes malveillantes se sont introduites dans son système d'informations et ont exfiltré des données clients et usagers, telles que les données de civilité, les coordonnées comme les adresses-mail, les numéros de téléphone, les adresses postales, ainsi que quelques données techniques comme les plaques d'immatriculation, et éventuellement les modèles de véhicules. Le groupe INDIGO précise également qu'aucune donnée bancaire, aucun mot de passe, ni aucun moyen d'accès aux comptes INDIGO NÉO ne sont concernés. Les clients et usagers ont été informés individuellement de cet incident par courriel, avec des indications de vigilance à adopter. Nous ne pouvons que déplorer ces actes de malveillance, qui ont affecté un partenaire de longue date de notre commune, et nous associer à ces recommandations en soulignant plus particulièrement le risque d'hameçonnage par la réception de mails frauduleux.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Ça, je ne l'ai pas communiqué en début de Conseil, mais, depuis 48 heures maintenant, depuis mardi, le Département des Hauts-de-Seine fait l'objet d'une cyberattaque d'assez grande ampleur et se retrouve dans les mêmes difficultés que celles que vous signalez. Donc, si vous recevez des mails du Département, surtout ne les ouvrez pas, parce qu'il y a de fortes chances que ce soient des tentatives d'hameçonnage. Pour l'instant, il faut attendre et être très prudent, et la commune les aide bien sûr, puisque nous avons un peu d'expérience sur le sujet, et nous allons aussi les aider sur le plan social de l'accueil du public. Mais il faut être extrêmement vigilant là-dessus.

Madame GUEZENEC.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Merci, Monsieur Le Maire.

Comme chaque mois, de nombreuses animations ont eu lieu à l'Espace des Coteaux.

- Atelier cuisine : chacun apporte les ingrédients nécessaires à la préparation d'une spécialité d'XXXXXXX, pommes de terre au saumon en avril et crumble en mai, pour nos papilles ;
- Cercle de lecture et gym cérébrale pour les neurones ;
- Présentation des archives de Saint-Cloud pour la préservation de notre patrimoine et la mémoire de notre Ville ;
- Cet après-midi, un atelier créatif en lien avec l'exposition « Henri Regnault, le sabre et le pinceau »

• Activités à Saint-Cloud

- Nous sommes allés danser aux Heures Claires en compagnie des résidents ;
- nous avons fait des balades dans le parc ;
- nous avons participé à un thé ciné aux 3 Pierrots ;
- et nous avons écouté des histoires à la médiathèque en compagnie des enfants de la crèche Farandole.

• Sorties hors Saint-Cloud

- Dans le cadre de la Semaine Bleue, programmée en octobre et consacrée au patrimoine religieux parisien, c'est avec une grande émotion que nous avons commencé nos prises de vue à Notre Dame, avons continué avec la grande Synagogue de Paris, modernité et étonnement des lieux de culte des 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, puis de l'Orient aux trésors parisiens autour de la grande mosquée de Paris et d'églises du quartier.
- Le safari photo se poursuivra jusqu'à fin juillet.

Autres sorties :

- au château de Rambouillet : visite des jardins, de la laiterie et de la chaumière aux coquillages ;
- au musée du Quai Branly pour l'exposition *Au fil de l'or* ;
- à l'École des Arts Joailliers pour l'expo « *Paris Capitale de la Perle* » ;
- enfin, hier, nous avons embarqué à bord du bus amphibie *les canards de Paris* pour une balade découverte des monuments entre terre et Seine jusqu'à Saint-Cloud.

Pour terminer mon propos, je voudrais remercier XXXX et XXXXXXXX qui ont sollicité tous les commerçants, nous permettant ainsi de proposer notre loto annuel ; 40 participants sont tous repartis avec de nombreux lots offerts par : Intermarché, Stampa, La boucherie, la boucherie Foch, L'atelier des pains, Au pain de sucre, l'Ekla, Victor Monté, Les chocolatiers, Nat et Fils, La maison de Céline, Le beau Site, Mistinguette, Les pipelettes, Love Bird, la brasserie Le Magenta, Côte d'Azur de Rueil, Le Comptoir, Le Chapelin-Fretz, Iris et Capucine, le Hâloir, Primeurs, le Cellier de Longchamp, la salon Jade R, Hair création, Sculphair, les Cyclades, Segali, pharmacie Beausoleil, pharmacie des Coteaux, pharmacie des Hauts-de-Saint-Cloud, pharmacie Montretout, pressing Beausoleil, Vivre l'audition, clinique vétérinaire du parc, cordonnerie de Saint-Cloud, Les vignes de Tony, Le tableau et son cadre, Chris Light Optical, un artiste de Saint-Cloud qui nous a offert un de ses tableaux et enfin les services de la Mairie.

■ Je vais juste ajouter que le **Comité de quartier Val d'Or-Fouilleuse** aura lieu le mardi 27 mai au Centre culturel des 3 Pierrots.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame MOUTON-VEILLÉ.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ

Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX – BORDS DE SEINE

Merci, Monsieur le Maire.

■ TOUTOCOTO

La remise des sommes récoltées par la brocante TOUTOCOTO a eu lieu le 14 mai.

Les organisateurs ont réparti 16 500 € entre l'école maternelle des Coteaux, l'école élémentaire des Coteaux, l'APAJ, la Passerelle, le CCAS et la Caisse des écoles.

Je remercie beaucoup tous les organisateurs et les bénévoles sans qui la traditionnelle brocante, depuis 32 ans, ne pourrait pas avoir lieu.

Et je rappelle également que le **dialogue de quartiers**, réunissant les Coteaux et le Centre, aura lieu le 17 juin, ici même à la Mairie.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN

Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci, Monsieur le Maire.

■ Le devoir de mémoire

Dans le cadre du devoir de mémoire, je souhaite saluer l'engagement des jeunes du Conseil des jeunes et de l'APAJ, qui se sont mobilisés autour de trois temps forts ces dernières semaines :

- 30 jeunes ont pris part à un séjour sur les plages du débarquement sur les traces du commando Kieffer, organisé par l'APAJ. Bravo les jeunes pour vos connaissances historiques et votre comportement lors des cérémonies officielles.
- Les jeunes ont également participé, en compagnie de nombreux Clodoaldiens, à la commémoration du souvenir des morts en déportation et à celle du 8 mai 1945.
- Enfin, 15 jeunes ont visité le Musée de l'Ordre de la Libération autour du thème : *L'engagement des jeunes dans la Résistance*.

Ce travail de mémoire se prolongera début juin avec une rencontre très forte, à l'initiative du collègue Gounod : Esther SENOT, rescapée de la Shoah et âgée de 97 ans, viendra témoigner aux 3 Pierrots devant 300 jeunes des collèges et du lycée de Saint-Cloud. Ce sera un moment essentiel pour ne pas oublier.

■ Délégation indienne

Sur un autre thème, nous avons eu le plaisir d'accueillir, hier en mairie, une délégation de jeunes indiens de New Delhi, dans le cadre d'un échange culturel avec le collège Verhaeren. Un bel exemple d'ouverture internationale et de partage entre les jeunes générations.

Enfin, j'adresse un message de soutien à tous les collégiens, lycéens et étudiants qui entrent dans une période intense de révisions et d'examens. On ne lâche rien ! Même si l'arrivée du soleil... et de Roland-Garros risque de distraire les plus passionnés.

Merci, Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Le MAIRE : Vous avez bien raison, Madame Sagroun. Merci beaucoup.
Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts
--

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Parc des Milons**

Concernant les travaux du parc des Milons, les riverains ont reçu, par boîtage, l'info travaux des 4 phases de l'aménagement du site, qui ont débuté le 19 mai et qui se termineront fin janvier 2026. La stèle du Général de Gaulle restera en place jusqu'au 19 juin, afin de permettre la cérémonie du 18 juin.

■ **Concours des Jardins familiaux**

Concernant les jardins familiaux du Tram Val de Seine, je rappelle que la date du concours avec remise des prix aura lieu le 21 juin à 11h30.

S'en suivra un après-midi portes ouvertes de 14h à 17h, organisé par Madame XXXXXXXX, responsable du site, qui sera accompagnée des jardiniers des différentes parcelles.

■ **Au Jardin des Tourneroches**, un marronnier et un érable ont été abattus suite à un diagnostic phytosanitaire.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame RECHAIN. Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA
--

Merci, Monsieur le Maire.

■ **La fête des sports des 6 quartiers**

Comme l'a annoncé mon collègue, Monsieur Trémintin, le challenge sportif interquartiers aura lieu, cette année, en même temps que la fête des sports, le samedi 28 juin au jardin de l'Avre, pour ne produire ainsi qu'un seul événement que nous avons choisi de nommer « *la fête des sports dans ses 6 quartiers d'été* ».

Une coupe sera remise au quartier qui sera le plus représenté. Je vous invite donc vivement à venir défendre les couleurs de votre quartier.

■ **Les dialogues de quartier** Pasteur / Magenta et Montretout / Coutureau se tiendront au food court Les Balançoires le mercredi 11 juin à partir de 20h30.

Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL

Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE

Pas de communication.

LE MAIRE : Madame PEIGNÉ.

COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ

Conseillère municipale déléguée au quartier MONTRETOUT / COUTUREAU

Pas de communication.

LE MAIRE : Monsieur BOSSER.

COMMUNICATION DE Monsieur BOSSER

Conseiller municipal, Rapporteur de la commission des Travaux

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame GEISMAR.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR

Conseillère municipale déléguée au quartier VAL D'OR

- Les **dialogues de quartiers** Val d'Or / Fouilleuse se tiendront le mardi 27 mai aux 3 Pierrots.
- Et l'**apéro de quartier** du Val d'Or se tiendra le vendredi 13 juin à 18h l'école maternelle du Val d'Or, avant la guinguette, bien évidemment. Et il faudra faire les deux, bien sûr.

Le MAIRE : On va être partout. Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

Conseiller municipal

Pas de communication.

Le MAIRE : Merci. Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL

Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame POTHIER.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

COMMUNICATION DE Madame POTHIER Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Juste une petite communication, le pôle Citoyenneté souhaite, en effet, vous partager quelques informations portant sur 3 points.

■ La Citoyenneté

Le 7 mars dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir les Clodoaldiens et Clodoaldiennes ayant récemment acquis leur majorité, 18 ans, lors de la cérémonie de la citoyenneté.

Chaque année, les jeunes Clodoaldiens, nouvellement inscrits sur les listes électorales, se voient remettre leur première carte électorale et un livret du citoyen par Monsieur le Maire. Cette cérémonie, un joyeux moment de partage qui se déroule ici dans cette belle salle, est l'occasion de sensibiliser les jeunes citoyens à leur devoir civique et de participer également à un cocktail.

Sur les quatre dernières années, 268 jeunes ont participé à cette cérémonie.

Et il y aura une nouvelle cérémonie courant janvier ou février 2026. Jeunes citoyens, prenez date.

■ Le cimetière et la récente opération de reprise des concessions.

Nous pouvons vous confirmer que les reprises suivantes ont pu être réalisées : 12 caveaux, 21 pleine terre et 7 cases columbarium.

■ Justice

Conformément à la loi lors d'une séance publique, nous avons procédé, lundi dernier 19 mai 2025, au tirage au sort de la liste préparatoire des électeurs susceptibles de siéger au tribunal en tant que juré d'assises aux sessions 2025. Une liste de 69 personnes a été transmises à la Cour d'assises. Celle-ci poursuivra le travail pour arrêter la liste à 23 jurés d'assises pour la ville de Saint-Cloud. Parmi ces 23 jurés, certains d'entre vous pourront être amenés à siéger en cour d'assises. Des courriers ont été adressés aux 69 Clodoaldiens, Clodoaldiennes, concernés par ce projet.

Le MAIRE : Merci, Madame POTHIER.

Nous en avons fini avec les communications.

Juste une communication complémentaire : Il se trouve que, ce matin, j'étais en réunion avec l'administrateur du domaine, Xxxx XXXXXXXX, et il m'a fait part d'une annonce à laquelle je ne croyais plus, pour être très franc mais, comme quoi avec l'État, il faut toujours rester vigilant et perspicace, c'est que début juin, première semaine de juin probablement, ils vont enfin installer la signalétique dans le domaine national de Saint-Cloud ; signalétique financée par la commune de Saint-Cloud via une délibération du Conseil municipal de 2020, je crois, ou 2019, je ne sais plus. On n'y croyait plus, mais cette signalétique a enfin été adoptée par la Commission des sites. Elle est plutôt très élégante et elle sera surtout très utile.

Donc, nous en arrivons à l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Est-ce qu'il y a des interventions par rapport à ce procès-verbal ? Tout le monde est d'accord ?
Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ?

Unanimité. Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

IV – DÉLIBÉRATIONS

33/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : Il nous faut, comme à l'accoutumée, désigner un secrétaire de séance. Je vous propose, face au succès, de renouveler notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'objection ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

34/ AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

La comptabilité publique est tenue distinctement par le Maire, l'ordonnateur, et par le Comptable public.

Et le Compte de gestion est la comptabilité tenue par le Comptable public.

Il est établi que l'exécution de l'ensemble des écritures comptables et le résultat de clôture de l'ordonnateur étaient parfaitement identiques à ceux du comptable public.

L'objectif de cette délibération est donc de donner un avis favorable à l'adoption du Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2024.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : Monsieur le Maire, la Commission des finances s'est réunie le 19 mai et s'est prononcée à l'unanimité par un avis favorable sur le Compte de gestion.

Le MAIRE : Je ne le pense pas, mais y avait-il un avis en Commission des Travaux sur le Compte de gestion ?
Non, ok.

Pas de question sur cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-12,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture 2024 est parfaitement identique à celui du Comptable public comme constaté dans l'état II-2 ci-joint,

CONSIDÉRANT que les écritures du compte de gestion du Comptable public sont identiques à celles du compte administratif,



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : ÉMET un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2024, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre Régionale des Comptes.

35/ ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

LE MAIRE : Il nous faut élire un président de séance pour pouvoir ensuite adopter le Compte administratif, puisque je dois sortir, et donc je vous propose, si vous en êtes d'accord et à main levée, la candidature de notre collègue première adjointe, Ségolène de LARMINAT, pour exécuter ces missions temporaires.

Il n'y a pas d'objection ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Félicitations.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-14,

CONSIDÉRANT que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du Compte Administratif,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : ÉLIT comme président de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2024, Ségolène de LARMINAT.

36/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Ségolène de LARMINAT : On donne la parole à Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Madame la Présidente.

Le Compte administratif donne les résultats de l'exécution du budget de l'année 2024, un peu comme le compte de résultat d'une entreprise. Et on le compare, du coup, aux prévisions et aux réalisations en dépenses et en recettes.

Nous avons adopté notre budget primitif 2024 le 1^{er} février 2024, en Conseil municipal, et l'avons modifié à quatre reprises : d'abord un budget supplémentaire, puis trois décisions modificatives, toutes relativement légères, en octobre, novembre et décembre.

Vous avez, à la page 2, l'équilibre général de ce Compte administratif 2024.

En fonctionnement : vous voyez que le résultat de l'exercice 2024 (recettes moins dépenses) est positif de 2 931 000 € et si on ajoute le résultat reporté 2023, cumulé 2024, on obtient un résultat net de 6 576 000 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est moins 3 765 000 € et, pareillement, si on ajoute le résultat reporté, cumulé, et le reste à réaliser, on obtient moins 2 997 000 €.

Et donc cela nous fait un total " fonctionnement + investissement " de 3 579 000 €.

Quand on compare cela avec les quatre, cinq années précédentes, indiquées sur le tableau, on constate une grande stabilité dans ce résultat. L'année dernière, il était à 3 644 000 €, donc très proche. Les années précédentes, nous étions toujours un peu dans cette épure-là.

- Rappelons les grands faits marquants de 2024 :



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

- **La DGF** avait déjà baissé un petit peu en 2023 et 2024, perdant 10% et, l'année dernière, elle était encore à 500 000 €, mais était déjà considérablement réduite par rapport aux dix années précédentes.
- **Les péréquations** étaient, l'année dernière, toujours stables mais à un montant stratosphérique de plus de 7 millions €, juste pour la part communale.
- **Les droits de mutation**, toujours en grande difficulté avec un montant particulièrement faible de 2 772 000 €, et même un niveau historiquement bas si on regarde les dix années précédentes. D'habitude, le montant, à peu près classique, se situait plutôt autour de 4 millions, voire au-dessus pour des années exceptionnelles.
- **La fiscalité** : l'année dernière, on avait eu une augmentation importante des bases, liée à l'inflation, de 3,9% et également une augmentation des taux que nous avons décidée à 3,9%. Ce qui a produit, au total, une augmentation de la fiscalité importante de 7,3%.
- **Les dépenses** de personnel ont, entre 2023 et 2024, augmenté d'un peu plus de 1,4 million sur une somme globale de plus de 20 millions.
- **En investissement** : cette année encore, une année très chargée avec beaucoup de travaux, puisque nous avons terminé les grands projets du marché des Avelines et la réhabilitation des 3 Pierrots, ainsi que la fin de l'extension de la vidéoprotection. Et tout cela en parallèle de nos chantiers habituels d'entretien, de maintenance et de réhabilitation de notre patrimoine et de notre voirie communale.

■ Section Fonctionnement plus en détail à la page 5.

► Les recettes

- **Le produit des services**, payé par le public pour les services proposés par la Ville, était en phase avec nos prévisions.
- **Les droits de mutation**, côté fiscalité, étaient plutôt bas, ce qui nous complique la situation, d'autant que la baisse dure depuis plusieurs années et atteint, cette année, un seuil (ou record) historiquement bas, et ce, en raison du marché de l'immobilier qui fonctionne actuellement au ralenti. En effet, très peu de transactions immobilières sont réalisées, par conséquent, peu de droits de mutation enregistrés et un impact direct sur les recettes de fonctionnement de la Ville.
- **La DGF**, on en a parlé tout à l'heure, je ne reviens pas dessus.
- **Les produits de gestion courante**, dont les versements de nos délégataires, notamment ceux liés au stationnement en hausse l'année dernière et qui, du coup, produisent (ou génèrent) quelques recettes pour la Ville.

► Les dépenses

- **Les péréquations** atteignaient un montant très élevé, j'en ai parlé tout à l'heure.
- **Les charges à caractère général**, qui se montent à plus de 14 millions au total, ont été légèrement en-dessous des prévisions. À noter que l'ensemble des agents et des services sont très mobilisés pour dépenser au mieux l'argent public. Et donc grâce à notre attachement à garantir une gestion saine et rigoureuse, nous parvenons à maintenir ces charges à caractère général à des niveaux acceptables, avec des hausses correctes, notamment dans un contexte où l'énergie a beaucoup augmenté. Il se trouve que, l'année dernière par chance, les prix de l'énergie ont un peu diminué ; ce qui était prévu mais qui s'est aussi produit, contrairement à l'année précédente où nous avons subi des hausses absolument stratosphériques.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Le premier poste de dépenses de la Ville, ce sont **les dépenses de personnel** qui s'élèvent à 23 827 000 €. Par rapport à l'année 2023, elles ont augmenté d'un peu plus de 1,4 million €. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs.

- Tout d'abord un facteur réglementaire. Un certain nombre de réglementations ont, en effet, changé et quelques revalorisations ont notamment eu lieu, dont certaines décidées par l'État, avec, du coup, un impact direct sur cette somme.

- La réouverture des 3 Pierrots, l'année dernière, a également nécessité le redéploiement de personnel supplémentaire.

- Un effet de recrutement, l'an passé, s'est aussi un peu intensifié sur des métiers en tension et donc en recherche constante de personnel, comme pour les crèches ou la Police municipale. Même si la situation demeure quelque peu tendue, une dynamique assez favorable a ainsi occasionné une hausse de cette somme de dépenses de personnel.

● **Les autres charges de gestion courante** : concernant le FCCT, les subventions aux associations, au CCAS, etc... la somme globale était en ligne et conforme à nos prévisions.

■ Section Investissement

► Les recettes

● **Les subventions** que nous ne pouvons pas inscrire dans le budget tant qu'elles ne nous ont pas été notifiées. Donc, un certain nombre d'entre elles au moment du Compte administratif.

En 2024, nous avons touché près d'1,2 million de subventions de différents partenaires financiers qui nous soutiennent dans nos projets.

- D'abord, l'État pour 165 000 €,

- la Région pour 254 000 € et

- le Conseil départemental pour 443 000 €,

sachant que ces trois partenaires nous ont soutenus sur de nombreux projets ;

- la MGP nous a également soutenus pour 220 000 € ;

- et d'autres organismes à hauteur de 306 000 €.

C'est donc aussi l'occasion de remercier ces partenaires qui nous soutiennent au quotidien pour mener à bien nos projets d'investissement.

● **L'emprunt**

Nous avons, l'an passé, emprunté 6 millions €. Il se trouve que nous avons aussi remboursé un peu plus de 6 millions €, et nous avons globalement fait baisser un peu l'encours. Du coup, c'est une recette d'investissement de 6 millions €.

► Les dépenses

● **Les travaux** qui représentent la très grande somme des dépenses. En 2024, il y a eu non seulement nos grands projets, mais aussi tous les travaux que nous avons poursuivis en parallèle pour l'entretien de notre patrimoine communal.

● **L'emprunt** : en 2024, nous avons remboursé 6,2 millions €.

● **Réalisations par rapport aux prévisions** : nous avons prévu un peu plus de 16 millions € de travaux. Au final, nous avons réalisé un peu plus de 12 millions. Et dans les restes à réaliser, c'est-à-dire ce qui a été engagé, nous disposons d'environ 3,5 millions €. Par conséquent, l'écart entre ce que nous avons prévu et ce que nous avons réalisé, ou engagé, n'est que de 700 000 € sur un montant total de plus de 16 millions €.

L'année a donc été extrêmement dense et extrêmement active en matière d'investissement et de réalisation des travaux prévus ; et donc le taux de réalisation est assez fort et à un niveau assez élevé en plus.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Donc une année très chargée pour les services et les agents qui ont travaillé sur tous ces projets.

La somme d'un peu plus de 12 millions € dépensée concerne les travaux suivants :

- des travaux de voirie pour un peu plus de 1 750 000 €,
- de nombreux travaux sur nos bâtiments pour presque 10 millions €, tels que des travaux de rénovation dans les écoles, des travaux dans nos équipements sportifs, dans nos établissements petite enfance, sur des logements communaux, des travaux d'aménagement dans la mairie, notamment des locaux de la direction informatique,
- la dernière tranche des travaux du marché des Avelines, inauguré en avril 2024, il y a donc un peu plus d'un an,
- la dernière tranche des travaux de réhabilitation des 3 Pierrots, qui a rouvert en octobre,
- la fin des travaux de déploiement de la vidéoprotection pour quasiment 600 000 €,
- et enfin le début des travaux de la restauration de la toiture de l'église.

Tous ces travaux se sont cumulés la même année, ce qui justifie que nous ayons eu un montant aussi conséquent.

■ **La dette** : son encours a légèrement baissé en 2024, puisque nous avons remboursé un peu plus de capital que ce que nous avons emprunté. Au 31 décembre 2024, l'encours est de 34 797 000 €, soit 1 166 € par habitant, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des Hauts-de-Seine, qui est quasiment à 1 250 € par habitant.

■ Acquisitions et cessions foncières

Je n'en ai pas parlé, parce qu'il y a eu une année particulièrement légère en matière d'acquisitions et de cessions foncières.

Acquisitions : Juste une petite acquisition correspondant à quelques parts d'un bien légué à la Ville il y a déjà quelques années, sachant qu'il manquait d'autres parts avant de pouvoir ensuite céder ce bien.

Nous avons donc acquis quelques-unes de ces parts manquantes pour un montant total d'un peu plus de 51 000 €.

Cessions : En revanche, nous n'avons réalisé aucune cession foncière en 2024.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur PORTEIX.

Alors, je demande l'avis de Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Arnaud BOSSER : Avis favorable à l'unanimité. Merci.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La présentation du Compte administratif n'a suscité de débat en Commission que sur son annexe consacrée au Développement durable et sur laquelle Monsieur Maychmaz a souhaité savoir quelle leçon la Ville pouvait tirer de la production de cette annexe pour la première fois.

Il lui a été répondu que cet exercice particulièrement fastidieux n'était pas d'une très grande utilité pour la Ville qui est engagée depuis plusieurs années dans une démarche vertueuse en matière de développement durable. Par conséquent, cette annexe représente un travail supplémentaire dont aucune conclusion ne peut être tirée. Après cet échange, la Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce Compte administratif ?

Bon, il est vrai que la présentation de Monsieur Porteix était limpide.

S'il n'y a pas de question, je vais mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est donc un vote « pour » à l'**unanimité**.

Et un triomphe pour Monsieur le Maire.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 et suivants, et l'article L.2121-31,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n°2024-4 du Conseil municipal en date du 1er février 2024 approuvant le budget primitif,

VU la délibération n°2024-54 du Conseil municipal en date du 27 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire,

VU les délibérations suivantes du Conseil municipal, approuvant les décisions modificatives n°1, 2 et 3 :

- n°2024-62 en date du 10 octobre 2024,

- n°2024-83 en date du 21 novembre 2024,

- n°2024-93 en date du 19 décembre 2024,

CONSIDÉRANT l'annexe ci-jointe explicitant les éléments du Compte administratif 2024 et la détermination du résultat,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte administratif de la Ville pour l'exercice 2024, qui fait apparaître un excédent net de 3 579 523.85 €.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions	65 665 867,47	30 360 966,77	96 026 834,24
Réalisations Recettes	63 985 116,12	16 775 221,04	80 760 337,16
Réalisations Dépenses	61 053 373,18	20 540 853,42	81 594 226,60
Résultat de l'exercice 2024	2 931 742,94	-3 765 632,38	-833 889,44
Résultat reporté 2023	3 644 991,47	-2 169 804,32	1 475 187,15
Résultat cumulé 2024	6 576 734,41	-5 935 436,70	641 297,71
Restes à réaliser 2024		2 938 226,14	2 938 226,14
Résultat net 2024	6 576 734,41	-2 997 210,56	3 579 523,85

37/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Comme nous l'avons vu tout à l'heure dans le tableau qui représente le grand équilibre du budget, nous avons, avec le résultat de l'exercice 2024 et le résultat reporté 2023 cumulés, un résultat de fonctionnement d'un peu plus de 6,5 millions, auquel on ajoute le résultat de l'investissement (exercice et reporté), qui est pratiquement de moins 6 millions, et avec les restes à réaliser, on obtient, à la fin, un besoin de financement de presque 3 millions sur l'investissement (2 997 000 €). Et si on déduit cette somme du résultat de fonctionnement, on obtient 3 579 000 €.

Donc, l'objet de la délibération est :

- d'affecter 2 997 000, soit la part du résultat au financement de nos dépenses d'investissement, puisque nous avons ce besoin de financement ;
- puis de reprendre le reste, soit la somme de 3 579 000, en section de fonctionnement sur l'exercice 2025.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur Porteix.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Arnaud BOSSER : Avis favorable à l'unanimité.

Ségolène de LARMINAT : Et pour la Commission des Finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Christophe WARTEL : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur BRUNSCHVIGG s'abstenant.

Ségolène de LARMINAT : Avons-nous des questions ce soir ? Non aucune.
Je mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur BRUNSCHVIGG s'abstient et, comme il a le pouvoir de Monsieur MONTET, cela fait **2 abstentions**.
Et sinon la délibération est adoptée à l'**unanimité**.
Je vous remercie.

2 abstentions et 33 voix pour.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de la section de fonctionnement constaté au Compte administratif de l'exercice 2024 présente un excédent de 6 576 734,41 €,
CONSIDÉRANT que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2 997 210,56 €,
ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
ARTICLE UNIQUE : **DÉCIDE** d'affecter une partie de l'excédent 2024, soit 2 997 210,56 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »). Le reste, soit 3 579 523.85 € est repris en section de fonctionnement (article 002 « excédent de fonctionnement reporté »).

LE MAIRE : Merci, Madame de LARMINAT. Merci, mes chers collègues.

38/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES 2024

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire. Nous l'avons déjà abordé lors du Compte administratif. C'est une année 2024 où il y a eu très peu de cessions et d'acquisitions.
Il y a juste eu une petite acquisition de quelques parts de ce bien qui nous a été légué. Nous avons acheté une partie du 1/8^{ème} (huitième) qui nous manque. Et il nous en reste encore à acquérir avant de pouvoir revendre ce bien.
Et donc le bilan des acquisitions représente 51 628,87 €.
Et nous n'avons fait aucune cession foncière en 2024.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux, pardon, excusez-moi.

Arnaud BOSSER : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup.
Y a-t-il des questions sur ces cessions-acquisitions ? Pas d'abstention ?
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Aah, c'est un donner acte, d'accord, donc on donne acte à l'**unanimité** que cela a bien été communiqué.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit débattre au moins une fois par an sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune,

CONSIDÉRANT que ce bilan est annexé au Compte administratif de l'année,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024, tel qu'indiqué dans l'annexe ci-jointe, elle-même annexée au Compte administratif.

39/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION « LES 3 CLOUDS » POUR L'ANNÉE 2025

LE MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire. En fait, c'est une délibération de régularisation, mais qui me permet de parler un petit peu des « 3 Clouds ». C'est une association formidable qui a été créée à Saint-Cloud et qui organise des saynètes sur des personnalités historiques en lien avec la Commune. Cela fait 15 ans qu'ils interviennent chaque année, avec un succès toujours grandissant, et nous les accompagnons depuis le début avec une subvention annuelle.

Lorsque nous avons voté l'ensemble des subventions des associations au dernier Conseil municipal le 27 mars, une erreur s'est glissée dans le tableau sur la ligne des 3 Clouds. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de régulariser, puisque l'erreur est humaine, et donc de voter un petit complément de subvention pour revenir à hauteur de 3 500 €, qui correspond au montant que nous avons donné depuis plusieurs années et sur lequel nous nous étions accordés avec l'association.

LE MAIRE : Merci beaucoup ; c'est une erreur matérielle. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et, de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2025-16 du 27 mars 2025 portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2025, et accordant à l'association « Les 3 Clouds » une subvention de 1 400 €,

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle dans le montant validé par délibération du 27 mars 2025 conduit à compléter le montant annuel de la subvention attribuée à l'association « Les 3 Clouds », ce complément est fixé à 2 100 €.

La subvention annuelle s'établira donc à 3 500 €, montant identique à celui attribué en 2024,

ENTENDU l'exposé de Ségolène de LARMINAT, première Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE à l'association « Les 3 Clouds », pour l'année 2025, une subvention complémentaire de 2 100 €.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

40/ CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2012, la commune a mis en place une offre de paiement en ligne pour certains de ses services, aujourd'hui basée sur un produit bancaire de la Caisse d'Épargne.

Il se trouve que la Direction générale des Finances publiques a développé un outil dénommé PayFIP qu'elle propose de mettre gratuitement à la disposition des communes, ce qui nous permet de remplacer l'outil fourni par la banque et utilisé aujourd'hui. Nous souhaitons donc adopter ce produit.

Aujourd'hui, nous faisons du paiement en ligne pour les 3 Pierrots et nous sommes en train de le déployer pour l'Éducation et la Petite enfance.

Par rapport à ce qui est prévu en termes de paiement en ligne, nous avons fait une simulation et quand nous comparons la solution Caisse d'Épargne et la nouvelle solution PayFIP, cela représente, en coût, une économie de 4 000 € pour la Ville grâce à cette solution.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Voilà et c'est une économie de 4 000 €.

Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDÉRANT que la commune dispose depuis 2012 d'un service de paiement en ligne associé à un contrat avec la Caisse d'Épargne,

CONSIDÉRANT que la Direction générale des finances publiques propose la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur internet dénommé PayFIP,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite basculer son offre de paiement en ligne sur le dispositif PayFIP et le déployer sur d'autres services,

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer, avec la Direction générale des finances publiques, une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

41/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS ENTRE LA VILLE DE SAINT-CLOUD ET GRDF

LE MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Merci.

Il s'agit de raccorder une petite parcelle, située au 67 rue Sevin Vincent, au réseau GRDF. Pour cela, il est nécessaire de traverser une autre parcelle voisine sise au 61 rue Sevin Vincent. Cette parcelle appartient à la Ville et a fait l'objet d'un bail emphytéotique avec le bailleur social CDC Habitat qui y exploite des logements.

Le passage de cette canalisation, d'un diamètre de 125 mm, et qui suivra le chemin des Alouettes, doit faire l'objet d'une convention de servitude entre la Ville et GRDF, convention qui sera réitérée par acte authentique ultérieurement.

Au travers de ce texte, la Ville consent à l'exploitant un droit réel immobilier perpétuel incluant également l'entretien de l'ouvrage.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention et de dire que cette convention sera réitérée par acte authentique, dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Arnaud BOSSER : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code civil, notamment ses articles 637 et suivants,

VU le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 111-53, L. 432-8, R. 433-5 et suivants,

VU le projet de convention de servitude de passage de canalisations transmis par GRDF, qui fixe les droits et obligations de chacune des parties pour le passage d'une canalisation de gaz de diamètre 125 mm le long du chemin des Alouettes sur la parcelle AO 479,

CONSIDÉRANT que la Ville a été sollicitée par la société GRDF, aux fins de constituer une servitude de passage de canalisation de gaz sur la parcelle AO 479 située au 61 rue Sevin Vincent, appartenant à la Commune, afin d'alimenter en gaz la parcelle AO 691, située au 67 de ladite rue,

CONSIDÉRANT que cette servitude de passage contribue à un service pour le public et à l'intérêt général de la distribution opérée par GRDF, **CONSIDÉRANT** que cette servitude de passage est consentie à titre gratuit, que la société GRDF prendra à sa charge tous les frais liés à sa réitération par acte authentique, et que la servitude est constituée sans limitation de durée,

ENTENDU l'exposé de Capucine du SARTEL, Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de servitude de passage à intervenir entre la Ville de Saint-Cloud et GRDF autorisant le passage d'une canalisation de gaz de diamètre 125 mm sur la parcelle cadastrée AO 479, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que cette convention sera entérinée par acte authentique dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élue déléguée, à signer la convention susmentionnée et tous les documents y afférents y compris l'acte notarié.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

42/ MODIFICATION N° 3 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRÈCHE LA PETITE SIRÈNE SISE 66 AVENUE BERNARD PALISSY

LE MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire.

Le contrat de délégation de service public, qui a débuté le 1^{er} août 2022, prévoit que la crèche était dimensionnée pour accueillir 74 berceaux.

La présence effective de 74 places n'a été constatée qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

La commune de Saint-Cloud a versé au délégataire une contribution forfaitaire d'exploitation trop élevée lors de la première année du contrat, puisque la crèche n'a accueilli que 60 enfants jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

La différence qui en résulte est de 13 950,85 € pour l'année. Par conséquent, le délégataire s'engage à reverser à la commune ce trop perçu dans un délai de 30 jours.

Voilà.

LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est une recette pour la Ville.
Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R.3135-7,

VU la convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » signée le 23 juin 2022, modifiée par un avenant n°1 en date du 16 décembre 2022 et par un avenant n°2 en date du 25 novembre 2024,

VU le projet de modification n° 3 à la convention visée ci-dessus,

CONSIDÉRANT l'article 1.2 de la convention qui prévoit un accueil de 74 berceaux,

CONSIDÉRANT l'accueil de seulement 60 enfants jusqu'au 1^{er} janvier 2023, et par voie de conséquence, le versement par la Ville en 2022 d'une contribution forfaitaire d'exploitation trop élevée à hauteur de 13 950, 85€,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la convention, afin de préciser les modalités de régularisation des flux financiers permettant ainsi d'ajuster rétroactivement la contribution forfaitaire d'exploitation sur la période allant du 1^{er} août 2022 au 31 décembre 2022,

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de modification n° 3 à la convention de DSP pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » en date du 23 juin 2022.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élue déléguée, à signer avec la société PEOPLE AND BABY, ladite modification n° 3 à la convention de DSP.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

43/ AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

LE MAIRE : Si l'activité d'une commune ne s'arrête jamais, et le service public non plus, les agents ont, pour autant, le droit de prendre des congés. Et donc pendant que nos agents titulaires sont en congés en période estivale, il nous faut assurer nos missions et pour cela, notamment, embaucher des saisonniers.

Cette délibération vous détaille les types d'emplois, de postes, à temps complet et partiel, pour le recrutement de ces saisonniers.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction publique et notamment son article L.332-23-2,

CONSIDÉRANT qu'en prévision de la période estivale et de la rentrée scolaire, et afin d'assurer la continuité de service, il est nécessaire de renforcer les effectifs de différents services de la ville de Saint-Cloud, qui en ont fait la demande, pour assurer des missions d'accueil du public, de gestion administrative, de manutention, d'entretien ou de suivi de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, en application de l'article L.332-23-2 du Code précité,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en application de l'article L.332-23-2 du Code précité, À ce titre, seront créés au maximum entre le 1^{er} juin et le 30 septembre de l'année en cours :

- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent canicule,
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au sein d'un établissement du pôle Culture,
- 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'assistant administratif au sein du pôle Petite enfance, éducation et jeunesse,
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil des enfants dans les structures petite enfance,
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de manutention et d'organisation de séjours au sein du pôle Petite enfance, éducation et jeunesse,
- 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au sein du service Citoyenneté du pôle Solidarité, citoyenneté et santé,
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'assistant administratif au sein du service des Sports,
- 2 emplois à temps complet sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer la fonction de chef de rang – serveur au sein de l'espace de restauration des 3 Pierrots, rattachés à la Direction des Assemblées,
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'assistant administratif au sein de la Direction des Ressources humaines,
- 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts au sein des Services techniques,
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer des missions de comptabilité et d'archivage au sein de la Direction des Finances.

ARTICLE 2 : DIT que le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

44/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN 2025

Le MAIRE : C'est une délibération que nous retrouvons à chaque conseil et qui permet de suivre l'évolution de la carrière des agents et qui ne correspond pas à la modification, soit d'embauche, soit de licenciement de la Ville.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Pas de question sur le tableau des effectifs ?

Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} avril 2025 modifié par délibération n° 2025-32 du 27 mars 2025 du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} juin 2025 :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, en catégorie A, B ou C et sur des contrats d'une durée maximale de 3 ans ou à durée indéterminée dans le cadre d'une mobilité pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du Code général de la Fonction publique.

En l'espèce, il s'agit donc de l'emploi suivant dans les conditions précisées :

- 1 emploi de psychologue sur le grade de psychologue de classe normale, catégorie A à temps non complet 60 %. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Au vu de l'expérience nécessaire et des compétences exigées pour occuper le poste, le niveau de rémunération du candidat nommé sera fixé entre le 6^{ème} et le 8^{ème} échelon de la grille indiciaire du grade de psychologue de classe normale, et conformément à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en arrivons aux questions diverses.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

V- QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE : Nous avons uniquement reçu des questions de Monsieur MAYCHMAZ. Donc nous vous écoutons.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, mes chers collègues, j'ai quatre questions, mais elles sont courtes.

1 ■ Potentiel géothermique de Saint-Cloud

La géothermie profonde est une source d'énergie durable et disponible en Ile-de-France grâce à la nappe du Dogger, située entre 1 500m et 2 000m sous terre ; nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Et cette énergie peut être utilisée pour porter à température l'eau destinée au chauffage et l'eau chaude sanitaire.

En 2023, il y a eu un plan national d'accélération du passage à la géothermie avec l'ambition d'augmenter de 40% le nombre de projets de géothermie profonde d'ici 2030.

Il y a 1 an, une société mandatée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a effectué des sondages à Saint-Cloud. Cela a eu lieu dans le cadre d'une campagne scientifique appelée « Géoscan IDF » visant à identifier le potentiel de la géothermie profonde en Île-de-France et notamment à Saint-Cloud.

► QUESTION : Auriez-vous des nouvelles concernant les résultats de ces sondages ?

Le MAIRE : Madame PINAULDT.

Brigitte PINAULDT : Merci, Monsieur le Maire.

L'an dernier, nous avons eu deux présentations sur le sujet de la géothermie.

- Première présentation : Dalkia, une filiale du groupe EDF, nous a exposé les besoins en énergie sur la Ville, la quantification du gisement en énergies de récupération et renouvelable, ainsi que les travaux nécessaires à la réalisation d'un projet de géothermie profonde, tout en étudiant également les aspects environnementaux, économiques et juridiques d'un tel projet, qui est tout de même un projet très lourd.

- Deuxième présentation : Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a présenté le schéma directeur des réseaux de chaleur urbains des Hauts-de-Seine et, notamment, de la zone n°3, puisqu'elle concerne, à la fois, Saint-Cloud, Garches et Vaucresson, qui sont éligibles au développement de réseaux de chaleur urbains géothermiques.

Par ailleurs, L'ALEC et POLD vont accompagner les villes dans ce projet via des aides logistiques et des recherches d'aides financières, l'assistance juridique et l'identification des besoins. Plusieurs réunions sont prévues en 2025, dont une première réunion avec l'ALEC le 4 juin.

Pour l'instant, nous n'avons pas d'information quant à ce soutien de l'ALEC mais, dans la mesure où il y aura désormais un suivi, je vous en ferai part au fur et à mesure des avancées.

En ce qui concerne Saint-Cloud, le point bloquant, identifié lors des deux présentations, est le sujet du foncier, parce qu'il est nécessaire de disposer entre 4000 et 5000 m² pour la phase de travaux et de 1000 à 2000 m² pour la phase d'exploitation ; ce sont des chiffres qui ont été annoncés par le Conseil Départemental. Il faut donc avoir des réserves foncières suffisantes en matière de surface pour installer l'usine de géothermie. Cela peut être en dehors de Saint-Cloud, puisque cela concerne le Territoire et le Département. On verra si Saint-Cloud est éligible ou pas.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Question suivante.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

2 ■ Qualité de l'eau à Saint-Cloud

● PFAS et eau du robinet

Il y a quelques mois, une enquête de France Bleu (également appelée « ici ») a conclu que 43% des prélèvements en France mettaient en évidence la présence de PFAS dans l'eau du robinet avec parfois des taux préoccupants. La publication « L'officiel de Saint-Cloud » rend compte régulièrement du contrôle de la qualité de l'eau potable, mais les PFAS ne sont pas mesurés. L'usine d'eau potable desservant Saint-Cloud est située à Louveciennes et puise l'eau dans la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine. Cela est de nature rassurante, car si on se réfère à la carte des sites de contamination PFAS diffusée par Le Monde (en 2023), ces derniers ne sont pas présents dans la zone. Néanmoins, je pose la question, ne serait-ce que par précaution.

► QUESTION : Est-ce que des mesures des PFAS ont été effectuées à Saint-Cloud pour l'eau du robinet ou à l'usine desservant Saint-Cloud ?

À noter que la carte faite par Le Monde indique une contamination aux PFAS de l'eau de surface de la Seine au niveau du pont de Suresnes.

● La Seine elle-même

La Seine est un fleuve qu'on a tous envie de préserver.

À l'occasion des JO à Paris, les péniches ont été raccordées au réseau de traitement des eaux usées de Paris, afin de ne plus déverser ces eaux usées dans le fleuve. Cela semble être une bonne pratique.

► QUESTIONS :

- À Saint-Cloud, les eaux usées des péniches sont-elles directement déversées dans le fleuve, ou sont-elles traitées dans un réseau distinct ?

- Le cas échéant, est-ce que la future réhabilitation de la RD7 peut être une opportunité pour mettre à disposition des usagers une solution de manière à préserver la qualité de l'eau de la Seine ?

Je vous remercie.

Le MAIRE : Madame PINAULDT.

Brigitte PINAULDT : Je vais répondre à la place de Jean-Jacques VEILLEROT, qui n'est pas présent ce soir.

● **Concernant les péniches** à Saint-Cloud, elles ne sont aujourd'hui pas raccordées à un réseau de collecte des eaux usées. Il existe plusieurs situations :

- rejet direct en Seine sans pré-traitement, mais cela semble assez marginal,
- et rejet en Seine après traitement via une station embarquée dans le bateau.

Le projet de requalification de la RD 7 prévoit la création d'un réseau de collecte pour les péniches. Et ce réseau sera, in fine, rétrocédé à POLD et géré par lui.

● **Quant à la qualité de l'eau**, d'une façon générale, l'Agence Régionale de Santé procède à des contrôles mensuels dans les bâtiments communaux et privés de la Ville. Ces contrôles font l'objet d'un affichage en mairie, sur le site internet de la Ville et sont annexés aux comptes-rendus du Conseil municipal diffusés en version papier.

Par ailleurs, les administrés peuvent contacter le service client de la SEOP, société qui assure la fourniture en eau potable de la Ville à la rubrique : « [Qui sommes-nous ? – SEOP](#) ».

Voilà ce que j'avais à vous dire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Le MAIRE : Merci beaucoup.

La réponse ne semble pas satisfaire pleinement Monsieur Maychmaz, qui s'interroge.

Le MAIRE : Mais si, la réponse est qu'il faut se bouger un peu, il faut aller chercher l'information, elle est disponible. Voilà, chacun fait son travail.

Xavier BRUNSCHVIG : *intervention inaudible, micro non ouvert.*

Le MAIRE : Si les tests ne sont pas faits, on n'a pas la réponse du coup.

Xavier BRUNSCHVIG : *poursuit mais l'intervention demeure inaudible.*

Le MAIRE : Non, nous n'avons pas d'infos disponibles.
Question suivante.

Rafaël MAYCHMAZ :

3 ■ Cantine en maternelle et frais de garde

Je me fais l'écho de personnes qui ont lu dans la presse qu'il était possible, dans certains cas, de déduire des impôts la partie du tarif de cantine qui correspond aux frais de garde d'enfants de moins de 6 ans.
Une des conditions évidentes est que ces frais soient facturés, ce qui n'est pas toujours le cas selon les communes. C'est pourquoi, il est pertinent de lever l'ambiguïté pour les parents qui se poseraient la question.

► QUESTIONS :

Qu'en est-il à Saint-Cloud ? La majorité municipale peut-elle demander au prestataire SOGERES pour la facturation de la cantine :

- soit d'ajouter sur les factures le montant des frais facturés correspondant à la garde des enfants lors de la pause méridienne ?
- soit d'envoyer chaque année un récapitulatif de ces frais, le cas échéant, pour l'année précédente ?

Le MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER :

Effectivement, plusieurs articles ont été publiés récemment dans la presse à ce sujet, notamment via un premier article sur un site internet. Et nous aussi, au niveau du PEEJ, avons été sollicités par plusieurs mails ou appels téléphoniques de parents suite à la diffusion de ces articles.

Cela étant, nous ne pouvons pas nous référer à de simples articles de presse. Une première analyse nous laisse penser que la restauration scolaire à Saint-Cloud n'entre pas dans le cadre légal autorisant ce crédit d'impôt. Cependant, nous avons sollicité, sans délai, les services de l'État compétents, à savoir la Direction départementale des Finances publiques, afin qu'il nous soit confirmé si cette disposition est applicable ou non, et si les parents peuvent en faire usage ou non dans leur déclaration fiscale.

Dans cette attente, nous ne fournirons pas d'attestation par le biais de SOGERES, car cela pourrait exposer les familles à un redressement fiscal en cas de contrôle.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Le MAIRE : A priori, ce n'est pas le cas. Vous savez, si chaque fois qu'il y a un article dans la presse Normalement, c'est le législateur qui définit le Code des impôts, ce ne sont pas les articles de presse, mais bon

Rafaël MAYCHMAZ : Une micro question technique.

4 ■ Application Ville de Saint-Cloud et application City Gem

Je voulais juste savoir pour chacune de ces deux applications :

- Quel est le nombre d'utilisateurs à Saint-Cloud chaque mois, si on a les chiffres ?
- Quels ont été les coûts de mise en place et les coûts de maintenance ?

Je vous remercie.

Le MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai quelques informations pour essayer de répondre à votre question.

- D'abord, pour **l'application Ville de Saint-Cloud** : elle n'est plus en activité depuis le 5 février de cette année. Je vais tout de même répondre par rapport au coût : il s'élevait à 9 600 € TTC en 2024. Il se trouve que le prestataire avait annoncé une forte augmentation du prix et nous avons surtout constaté une forte chute des utilisateurs. C'est donc pour ces raisons que nous avons pris la décision de supprimer l'application. Et, a priori, il n'y a pas eu de révolution dans la Ville suite à cette décision. *Ce que Monsieur le Maire confirme.*

- En revanche, pour **l'application City Gem**, je vous remercie de la citer, parce que c'est aussi l'occasion de rappeler que nous avons un partenariat avec cette entreprise qui permet de valoriser notre patrimoine. Il s'agit de flâneries papier qui sont un peu numérisées avec des points d'intérêt.

Je n'ai pas de chiffres mensuels, mais je peux vous dire que, sur l'année 2024, nous avons eu 632 parcours consultés et 4 615 points d'intérêt. En fait, ce qui est intéressant, c'est qu'on constate qu'en général, les gens ne font pas la balade en entier, mais ils s'arrêtent sur certains points qui les intéressent particulièrement.

Au niveau du coût, nous sommes sur un tarif de 6 600 € TTC par an.

Maintenant, je vous partage tout de même la réflexion qui est en cours, si vous avez téléchargé l'application, vous vous en êtes, peut-être, rendu compte puisque le prestataire est en train de faire évoluer son application vers une solution de sport et bien-être. Alors, nous n'avons rien contre, mais ce n'est pas du tout l'objectif que nous avons choisi au départ. Nous sommes en discussion avec eux et, du coup, cette année 2025 va être l'occasion de faire le point pour savoir si nous faisons évoluer la solution ou pas.



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mai 2025

Le **MAIRE** : Merci beaucoup.

Il n'y a plus de question, donc, la séance est levée.
Merci beaucoup.
Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le **MAIRE** clôt la séance à : 22h48.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Sacha GAILLARD

Le **MAIRE**

Éric BERDOATI

